

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Qu'on me permette d'informer le ministre des Travaux publics que l'amendement a été jugé irrecevable.

**L'hon. M. Lambert:** Pour la raison que vous avez donnée?

**L'hon. M. McIlraith:** J'allais demander, si cela convient aux députés, qu'on me permette de proposer l'ajournement du débat. Je ne suis pas disposé à proposer que le bill soit déferé au comité après la deuxième lecture. Je ne saurais indiquer dans le moment si le gouvernement est disposé à en accepter le renvoi à un comité. Si la Chambre y consent, je propose l'ajournement du débat. Nous pourrions alors passer immédiatement aux prévisions budgétaires du ministère des Forêts.

**L'hon. M. Lambert:** La question ne peut être débattue.

**L'hon. M. McIlraith:** Voilà pourquoi je n'ai pas présenté une motion en bonne et due forme. Je ne tenais pas à savoir si trop de députés s'opposaient à l'ajournement du débat.

• (2.50 p.m.)

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Il est rare, monsieur l'Orateur, que je participe aux débats sur des questions de procédure, mais le point actuellement en litige est tellement important que j'aimerais formuler quelques commentaires et faire certaines propositions. Lorsque nous étions saisis des modifications projetées à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, je me souviens que la même situation s'est présentée. Nous avons alors signalé au leader de la Chambre de l'époque, le député de Bonavista-Twillingate, que dans l'intérêt des travaux de la Chambre, il serait préférable de déferer au comité permanent le projet de loi qui tendait à diviser les Territoires du Nord-Ouest. Cette initiative devait permettre aux députés d'entendre les instances des intéressés eux-mêmes. On a finalement accepté cette proposition et, avant de faire subir la deuxième lecture au projet de loi, on l'a déferé au comité permanent. Les résultats furent assez importants, car nous avons constaté que les dispositions de la mesure n'étaient pas nécessairement dans l'intérêt des habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Quant au bill n° C-147, actuellement à l'étude, si l'on a jugé l'amendement irrecevable, c'est surtout, je présume, à cause de la faiblesse de son libellé. Si tel est le cas, nous pourrions régler le problème en présentant

[L'hon. M. McIlraith.]

un autre amendement qui résoudrait les difficultés d'ordre terminologique. Si je me préoccupe tellement de la chose, c'est que tous les députés m'ont semblé déçus de la façon dont nous avons disposé du bill n° C-146. Nous étions d'avis que ce projet de loi aurait dû être déferé à un comité permanent, mais une décision a rendu la chose impossible.

**L'hon. M. McIlraith:** Pourrais-je poser une question au représentant? Il dit que la chose n'a pas été possible. Je viens de dire que nous voulions déterminer si la chose était possible. J'allais aborder ce point lorsque j'ai laissé la parole au député, car je pensais qu'il se prononcerait sur l'opportunité de cette initiative. J'ai dit que je proposerait alors l'ajournement du débat, afin que nous puissions discuter de la question de savoir si le projet de loi devrait être déferé à un comité. Jusqu'ici, je n'ai simplement pas encore eu la chance d'y penser.

**L'hon. M. Dinsdale:** J'avais cru comprendre que le leader de la Chambre allait proposer une motion visant à remettre à plus tard la suite de la discussion.

**L'hon. M. McIlraith:** Oui.

**L'hon. M. Dinsdale:** Il semble que nous nous heurtions à quelques difficultés parce que, sauf erreur, l'Orateur a déclaré que l'amendement proposé était irrecevable. Peut-être pouvons-nous contourner cette difficulté...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Le ministre des Travaux publics, au nom du gouvernement, a exprimé le désir que la Chambre ajourne...

**L'hon. M. McIlraith:** Le débat.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** ... que la suite du débat soit remise à plus tard. Ce désir devrait donc être exprimé sous forme de motion, pour que la Chambre puisse l'examiner. Le député veut proposer un nouvel amendement et il faut savoir à quoi s'en tenir.

**L'hon. M. Robichaud:** Je propose que cette discussion soit remise à plus tard.

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Brandon-Souris a la parole et ses observations portent sur la deuxième lecture du bill. Le ministre des Pêcheries enfreint le Règlement lorsqu'il cherche à empêcher le député de Brandon-Souris de présenter un amendement. Pour contourner la difficulté, je propose que le